



ENVIRONNEMENT

Un financement participatif pour le "Parc solaire de Maison Rouge" à Bonnac-la-Côte

A compter du 25 novembre 2024, une campagne de financement citoyen est ouverte à tous les habitants de Limoges Métropole souhaitant investir dans la création du "Parc solaire de Maison Rouge" à Bonnac-La-Côte.

Publié le 25 Novembre 2024

Une centrale solaire permettant de produire de l'électricité verte, développée par le groupe français [Irisolaris](http://En), (<http://En>) en partenariat avec la [SEM SIPEnR](https://www.sipenr.fr) (<https://www.sipenr.fr>) et Limoges Métropole, sera mise en service à Bonnac-la-Côte en 2026. Pour la réalisation de cette centrale, un appel à l'investissement participatif est ouvert à tous les habitants du territoire qui souhaitent investir dans le projet.

Parc solaire de Maison Rouge

Le parc sera établi en 2026 sur un terrain de 4 ha appartenant à Limoges Métropole, à l'origine de ce projet initié en 2017. En plus de recevoir un loyer, Limoges Métropole assure un rôle dans la gouvernance de la société exploitante et percevra des revenus sur la vente d'électricité. La centrale produira de l'énergie verte pour l'équivalent de la population de Bonnac-la-Côte.

À l'issue d'un appel à candidature lancé par Limoges Métropole en 2017, une convention cadre de coopération a été signée entre Limoges Métropole et le groupement [Irisolaris](http://En) (<http://En>) et [SEM](https://www.sipenr.fr) (<https://www.sipenr.fr>) ([Société d'économie mixte](https://www.sipenr.fr)) (<https://www.sipenr.fr>) [SIPEnR](https://www.sipenr.fr) (<https://www.sipenr.fr>), en 2020, pour la réalisation d'un parc solaire au sol d'une puissance de 3 MWc (mégawatt-crête) sur un terrain appartenant à la Communauté urbaine et situé sur la commune de Bonnac-la-Côte.

La SAS Parc solaire de Maison Rouge possède un capital social d'un montant de 1 000 €, détenu par le groupe IRISOLARIS, à hauteur de 51 actions et la SEM SIPEnR à hauteur des 49 actions restantes. Limoges Métropole étant rentrée au capital de la SAS, elle assure un rôle dans sa gouvernance et des revenus sur la vente d'électricité durant toute la durée de vie du parc solaire, pouvant s'étendre à 40 ans.

Le montant des investissements nécessaires au développement et à la création de ce parc solaire est estimé à 3,2 M €. Le financement de ces investissements est composé :

- > d'apports du groupe IRISOLARIS et des co-actionnaires, SEM SIPEnR et Limoges Métropole,
- > de financement bancaire
- > et d'un financement participatif pour qui fait l'objet d'une campagne lancée le 25 novembre 2024.

La Campagne de financement citoyen

Du 25 novembre au 10 décembre 2024, une campagne de financement citoyen est ouverte aux habitants de Limoges Métropole souhaitant investir dans le projet. Grâce à la [plateforme Lendopolis](https://www.googleadservices.com/pagead/aclk?sa=L&ai=DChcSEwiA9KzTht6JAXU1EAYAHc3HObMYABAAGgJ3cw&ae=2&co=1&qclid=Cj0KCQIA_9u5BhCUARIsABbMSPTjFTmLFVlwYIBb1C_sFq6fpLO1pRst4nyTwXSYMnpYp-8mjCG-rEUaAIf5EALw_wcB&ohost=www.google.com&cid=CAESVOD2DnfcDH8Z9GLgYO_-OGtj6wo1HADm8_U6CdKWihck5hDDbGSFJNhroa45-nmxnkQYFizv5FJ8sEBuQqYQ6vcg4nE5_FZTQ9iag90jv5z-6UQdkA&sig=AOD64_0YFss6SjMQT4Wh_jYOV_R6vwHMVA&q&adurl&ved=2ahUKewiomZvTht6JAXoUaQEhXTiGF4Q0Qx6BAg0EAE&nis=2&dct=1&suid=27596696440), (https://www.googleadservices.com/pagead/aclk?sa=L&ai=DChcSEwiA9KzTht6JAXU1EAYAHc3HObMYABAAGgJ3cw&ae=2&co=1&qclid=Cj0KCQIA_9u5BhCUARIsABbMSPTjFTmLFVlwYIBb1C_sFq6fpLO1pRst4nyTwXSYMnpYp-8mjCG-rEUaAIf5EALw_wcB&ohost=www.google.com&cid=CAESVOD2DnfcDH8Z9GLgYO_-OGtj6wo1HADm8_U6CdKWihck5hDDbGSFJNhroa45-nmxnkQYFizv5FJ8sEBuQqYQ6vcg4nE5_FZTQ9iag90jv5z-6UQdkA&sig=AOD64_0YFss6SjMQT4Wh_jYOV_R6vwHMVA&q&adurl&ved=2ahUKewiomZvTht6JAXoUaQEhXTiGF4Q0Qx6BAg0EAE&nis=2&dct=1&suid=27596696440) partenaire de La Banque Postale, chaque habitant de Limoges Métropole pourra contribuer à ce projet de parc solaire, avec un retour sur investissement prévisionnel de 6,5 % sur 4 ans.

L'objectif de ce financement citoyen est de recueillir 255 000 €, ouvert aux habitants de Limoges Métropole, il peut être ouvert aux habitants du département et aux départements limitrophes si nécessaire. La participation est limitée à 20 000 € par citoyen.



Les souscriptions seront réservées en exclusivité et jusqu'au 10 décembre 2024 aux résidents de l'une des 20 communes de **Limoges Métropole**. La collecte est ouverte à partir du 11 décembre 2024 aux investisseurs résidents dans le département d'implantation du projet (87) et départements limitrophes - 16, 19, 23, 24, 36, 86.